

PRÊT A CANDIDATER ?

Contactez-nous avant le 20 février 2026

Début de mandat après les élections municipales au printemps 2026

 Pour en discuter, votre contact :

Sakina BARRAULT

Chargée de mission, Vie associative

associatif@udaf78.asso.fr

01 39 20 37 65

Pour en savoir +

Visitez defendreslesfamilles.fr, le site internet dédié aux représentants familiaux, ou scannez le QR code.



Union départementale des associations familiales des Yvelines.
5 rue de l'Assemblée nationale, 78009 Versailles. www.udaf78.fr



Devenez représentant familial

MANDAT DE 6 ANS



en **CCAS**
pour défendre les familles
de votre territoire

Engagée avec et pour les familles depuis 1967, l'Udaf des Yvelines est habilitée à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles au travers de la désignation des représentants familiaux.

En tant que représentant familial dans un centre communal d'action sociale (CCAS), vous défendez les intérêts et les besoins des familles de la commune et favorisez la cohésion sociale.

Le rôle d'un centre communal d'action sociale

Le centre communal d'action sociale est une structure de proximité qui permet de :

- **Lutter contre l'exclusion** en accompagnant les seniors et les personnes dépendantes, en soutenant les personnes vivant avec un handicap, en gérant des structures pour les enfants.
- **Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale et de dispenser l'aide sociale facultative** pour aider les familles fragiles.
- **Porter des services à caractère social pour tous les âges de la vie**: animation, portage de repas, téléassistance, EHPAD, temps périscolaire, crèches, aides aux vacances, aides à domicile, associations, etc.



UN REPRESENTANT FAMILIAL EN CCAS, CA FAIT QUOI ?

Le représentant familial **siège au conseil d'administration du CCAS, au nom de l'Udaf des Yvelines.**

Les missions du représentant familial dans un centre communal ou intercommunal d'action sociale:

- Il **représente l'ensemble des familles**, dans leur réalité de vie et leur diversité.
- Il **est à l'écoute des attentes des familles** grâce à son implication dans la vie locale et associative et participe à l'analyse des besoins sociaux.
- Il **apporte les points de vue de l'Udaf** et de son réseau sur les sujets familiaux.
- Il **est force de proposition** d'actions en faveur des familles. C'est le « référent famille » auprès des partenaires locaux.
- Il **rend compte de son mandat** à l'Udaf des Yvelines et joue un rôle d'alerte pour faire remonter les préoccupations des familles de sa commune.

Vous aurez accès à des **formations** : lors de votre prise de fonction, puis tout au long de votre mandat, pour développer votre maîtrise des enjeux familiaux et des particularités du département.

Vous bénéficierez du **soutien du réseau de l'Udaf**, de la **mise à disposition d'outils, d'information** et de **temps de rencontre** pour faciliter l'exercice de votre mandat.

Vous aurez **droit au congé de représentation** si vous êtes salarié.

Pour vous accompagner dans votre mission

PAROLES DE REPRESENTANTS

« Agir au sein du centre communal d'action sociale, c'est **défendre des valeurs de solidarité!** »

« Je me sens utile en étant représentant au centre communal d'action sociale. Cela nécessite de **comprendre les besoins concrets des familles**, tels que autonomie, handicap, petite enfance, etc. »

« Nous étudions des situations locales. J'ai l'impression d'**aider ceux qui en ont vraiment besoin!** »

BON A SAVOIR

Les représentants familiaux en centre communal d'action sociale se réunissent **3 fois par an minimum**.

Il n'est **pas nécessaire d'être un expert** des questions sociales mais il faut être capable de transmettre l'information et de débattre sur des problématiques familiales.

Cette fonction **ne peut être cumulée avec une fonction d' élu municipal**.

Avec **plus de 140 villes dans les Yvelines**, vous avez l'embarras du choix pour exercer votre mandat!

